

Un décret réduit les délais de recours contre les projets agricoles dont ceux de retenues d'eau

Dossier de la rédaction de H2o
May 2024

À

Alors qu'une manifestation était organisée contre la construction de deux "maga-bassines" dans le Puy-de-Dôme le 11 mai, le gouvernement a publié un décret visant à réduire le délai de recours contre les ouvrages hydrauliques agricoles et les installations d'élévation. Le décret, publié le même jour, réduit le délai de recours de quatre à deux mois pour les ouvrages hydrauliques agricoles et pour les installations d'élévation. Cette annonce concrétise la promesse faite par le gouvernement en janvier dernier, en réponse à la fronde des agriculteurs.

Environnement Magazine